AB3

Société par Actions Simplifiée
au capital de 13 235 630,00 Euros
Siège social : 8 Rue des Capucines
75002 PARIS
R.C.S : 493 371 405 Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 04/05/2026

Le 04/05/2026, à 10H00,

Les associés de la société **AB3,** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.
Monsieur ADRIEN LEVY, préside la séance en qualité de Président
Monsieur FELIX LEVY est appelé en qualité de scrutateur et accepte cette fonction. Les associés présents désignent, à l'unanimité, Monsieur HUGO BROSSARD en qualité de secrétaire de séance.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le rapport général du Commissaire aux Comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,

- Approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses.

A titre extraordinaire :
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur la réduction du capital,
- Réduction du capital d'une somme de 222 320 euros, par voie de rachat d'actions ;

Conditions et modalités de la réduction de capital ;
- Délégation de pouvoirs au Président pour réaliser cette réduction de capital et modifier corrélativement les statuts de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport général du Commissaire aux Comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTIONS PRISES A TITRE ORDINAIRE

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **3 898 118,29** Euros.
En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.
En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix des associés présents ou représentés

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir **un bénéfice** de **3 898 118,29** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **23 800 013,53** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **27 698 131,82** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **27 698 131,82** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 26 089 372,08 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 1 608 759,74 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 1,22 Euros.

Rappel des dividendes distribués

Dates de clôture	*Revenus éligibles à l'abattement de 40%*		*Revenus non éligibles à l'abattement*
	Dividendes	*Autres revenus distribués*	
31/12/2024	1 625 035		
31/12/2023	1 631 802		
31/12/2022	1 542 191		

Il convient de vous informer que depuis le 1er janvier 2026, les dividendes sont soumis à la « flat tax » à hauteur de 31,40 % du montant des dividendes brut.

Ils sont composés de 18,60% de prélèvement sociaux et de 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu.

Sur option, et sous réserve du respect des conditions fixées par la loi, les associés peuvent choisir d'appliquer le barème progressif de l'impôt sur le revenu à la place du prélèvement forfaitaire de 12,80 %.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix des associés présents ou représentés

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

Les mandats de : Adrien LEVY, en tant que Président et Membre du comité de direction, Félix LEVY, Sarah Louise LEVY, Benjamin LEVY, François LEVY, en tant que Membre du comité de direction étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de les renouveler pour une nouvelle période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Ils ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient le renouvellement de leurs mandats et que rien ne s'opposait à ce renouvellement.

Etant rappelé à l'assemblée que le mandat de la société **DELOITTE & ASSOCIES**, commissaire aux comptes titulaire de la Société, a pris fin à l'issue de l'assemblée générale de la Société du 23 mai 2025 ayant statué sur les comptes de l'exercice comptable de la Société clos le 31 décembre 2024 et n'a pas été renouvelé.

Désigne, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société :
La société **DELOITTE & ASSOCIES**, société par actions simplifiée dont le siège est situé 6 Place de la Pyramide, 92908 Paris La Défense, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 572 028 041, inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 9009005, pour une durée

de six (6) exercices à compter de l'exercice 2026 qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale devant se réunir en 2031 et statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2031.

Les associés confient à la société **DELOITTE & ASSOCIES**, une mission complémentaire de certification des comptes annuels de la Société au titre des exercices comptables clos au 31 décembre 2024.

Le groupe n'ayant plus d'obligation d'établie des comptes consolidés, il n'est donc plus nécessaire d'avoir 2 Commissaire aux Comptes. Le mandat de GATTI CONSEIL n'est donc pas renouvelé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix des associés présents ou représentés

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix des associés présents ou représentés

RESOLUTIONS PRISES A TITRE EXTRAORDINAIRE

Résolution n° 7

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le président à réduire le capital social de 222 320 euros, pour le ramener de 13 235 630 euros à 13 013 310 euros, par voie de rachat de 22 232 actions, appartenant à Monsieur Benjamin LEVY, associé, d'une valeur nominale de 10 euros chacune, au prix unitaire de 72.93 euros et lui donne tous pouvoirs de réaliser, ou non, au vu des oppositions éventuelles, et dans un délai maximum de 30 jours à compter de l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions, cette réduction de capital et constater le rachat et l'annulation des actions.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées sera imputé sur le poste « report à nouveau », tels que figurant au bilan de la société, arrêté à la date du 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 8

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder, dans les conditions définies aux résolutions ci-dessus, au rachat des actions et à la réduction de capital qui en découle et de modifier en conséquence les statuts de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 9

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président de l'assemblée
Monsieur Adrien LEVY

Monsieur Hugo BROSSARD
Secrétaire

Monsieur Félix LEVY
Scrutateur

AB3

Société par actions simplifiée

8, rue des Capucines

75002 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Gatti Conseil

68, rue Albert Perdreaux,

78140 Vélizy-Villacoublay

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

AB3

Société par actions simplifiée

8, rue des Capucines
75002 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Associés de la société AB3,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB3 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements de méthode » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Vélizy-Villacoublay et Paris-La-Défense, le 30 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Gatti Conseil	Deloitte & Associés
BERTRAND GATTI	
E	Ben

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros — Edité le 23/04/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	44 135 864		44 135 864	100,00	44 135 864	99,68
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	25		25	0,00	25	0,00
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	***44 135 889***		***44 135 889***	100,00	***44 135 889***	99,68
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	685		685	0,00	140 399	0,32
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	***685***		***685***	0,00	***140 399***	0,32
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***44 136 574***		***44 136 574***	100,00	***44 276 288***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros — Edité le 23/04/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 13 235 630)	**13 235 630**	29,99	**13 482 650**	30,45
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	1 505 979	3,41	1 505 979	3,40
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	23 800 014	53,92	25 349 216	57,25
Résultat de l'exercice	***3 898 118***	8,83	***1 615 165***	3,65
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***42 439 741***	96,16	***41 953 011***	94,75
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	1 689 013	3,83	2 032 683	4,59
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 820	0,02	8 156	0,02
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices			282 438	0,64
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***1 696 833***	3,84	***2 323 277***	5,25
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***44 136 574***	100,00	***44 276 288***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros — Edité le 23/04/2026

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%		
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			659	100,00	2	100,00	657	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			***659***	100,00	***2***	100,00	***657***	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			19 910	N/S	-4 112	N/S	24 022	584,19
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			***19 910***	N/S	***-4 112***	N/S	***24 022***	584,19
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-19 251**	N/S	**4 114**	N/S	**-23 365**	-567,93
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			3 940 155	N/S	1 658 436	N/S	2 281 719	137,58
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***3 940 155***	N/S	***1 658 436***	N/S	***2 281 719***	137,58
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			73 348	N/S	47 385	N/S	25 963	54,79
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			***73 348***	N/S	***47 385***	N/S	***25 963***	54,79
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**3 866 807**	N/S	**1 611 051**	N/S	**2 255 756**	140,02
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**3 847 556**	N/S	**1 615 165**	N/S	**2 232 391**	138,21

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euros Edité le 23/04/2026

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-50 562	N/S			-50 562	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	***3 940 815***	N/S	***1 658 438***	N/S	***2 282 377***	137,62
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***42 696***	N/S	***43 273***	N/S	***-577***	-1,32
RÉSULTAT NET	**3 898 118** *Bénéfice*	N/S	**1 615 165** *Bénéfice*	N/S	**2 282 953**	141,34
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 44 136 573,88€
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 3 898 118,29€, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Faits majeurs de l'exercice

En sa qualité de holding, les résultats de la société AB3 dépendent essentiellement de la bonne tenue de ceux de sa filiale à 99,99 %, la société AB2 dont l'exercice 2025 a été marqué par :

- Une réduction de capital par le rachat de 24 702 actions appartenant à Benjamin LEVY par la société. AB3 a reçu une avance en compte courant de sa filiale AB2 pour financer l'opération.
- L'investissement dans divers nouveaux fonds.
- L'investissement dans TCG GROUP en juin 2025

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement post-clôture

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Intégration fiscale
- Variation des capitaux propres

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Consolidation
- Rémunérations des dirigeants
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2025 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC 2022-06 du 5/11/2022 modifiant le règlement 2014-03 du 05/06/2014 relatif au plan comptable général, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des principes comptables fondamentaux :
-continuité d'exploitation,
-permanence des méthodes,
-indépendance des exercices,
-prudence.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les titres de participation et les titres immobilisés sont valorisés au coût d'acquisition.

Lorsque la valeur comptable des titres de participation et des titres immobilisés est supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour la différence. Pour les titres détenus dans des sociétés par le groupe AB, la valeur d'utilité est principalement déterminée par référence à la valeur des capitaux propres consolidés de l'entité dans les comptes du Groupe, et tient également compte le cas échéant, d'éléments d'évaluation complémentaires, obtenus par exemple dans le cadre des tests de dépréciation réalisés aux bornes du Groupe (DCF, transactions comparables).

CREANCES ET DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'inventaire (valeur de cession en fonction de la liquidité, de l'exigibilité et du caractère certain de la créance) reposant sur la probabilité de leur recouvrement déterminée en fonction de la typologie des créances, est inférieure à leur valeur comptable. Selon la nature des créances, le risque assorti aux créances douteuses est apprécié individuellement.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La direction de la société, après consultation de ses conseillers juridiques, détermine le montant des provisions en fonction des risques existants à la clôture de chaque exercice.

Changements de méthode

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, introduit des changements ayant un impact sur les comptes sociaux à compter du 1er janvier 2025.
Les principaux impacts pour la société, sont :
- La comptabilisation en résultat opérationnel du résultat de cession des actifs corporels et incorporels,
- La comptabilisation en résultat financier du résultat de cession des actifs financiers,
- La suppression du transfert de charge, les produits étant imputés au crédit des comptes de charges correspondants.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements, constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Autres installations, agencements, aménagements Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	 44 135 864 25		
TOTAL	**44 135 889**		
TOTAL GENERAL	**44 135 889**		

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements, constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Autres installations, agencements, aménagements Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières			 44 135 864 25	
TOTAL			**44 135 889**	
TOTAL GENERAL			**44 135 889**	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Installations générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	25		25
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	**25**		**25**
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 820	7 820		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 689 013			1 689 013
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**1 696 833**	**7 820**		**1 689 013**
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 345
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	**7 345**

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		

AB3 – ANNEXES 31/12/2025

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 348 265	10.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales rachetées pendant l'exercice suite à une réduction de capital	24 702	10.00
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 323 563	10.00

Intégration fiscale

Depuis 2014, AB3 est la société mère du groupe d'intégration fiscale constitué d'elle-même et de la société AB2. La filiale AB2 comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée seule, l'économie d'impôt étant conservé par la mère.

Après imputation des déficits antérieurs et avant son intégration fiscale, le montant de l'impôt sur les sociétés est nul.

Variation des capitaux propres

	Début exercice	Affectation du résultat	Autres mouvements	Réduction de capital	Fin exercice
Capital	13 482 650			- 247 020	13 235 630
Primes et écarts de réévaluation					
Réserve légale	1 505 979				1 505 979
Report à nouveau	25 349 216	- 9 870		- 1 539 333	23 800 014
Résultat	1 615 165	-1 615 165		3 898 118	3 898 118
Dividendes		1 625 035	-1 625 035		
Reserve spéciale artiste vivant					
Provisions réglementées					
TOTAL	**41 953 010.95**	**0**	**- 1 625 035**	**- 2 111 765**	**42 439 741**

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Aucun engagement financier donné et reçu sur l'exercice.

Consolidation

Le groupe constitué par la société mère AB3 est inférieur aux seuils de consolidation pour l'exercice 2025. La société n'est pas obligée d'établir des comptes consolidés.

Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes - Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	7 346€
TOTAL	7 346€

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS AB2	32 305 020	32 097 436	99.99	44 135 864	44 135 864			50 000	4 200 892	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros — Edité le 22/04/2026

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations		44 135 864		44 135 864	100,00	44 135 864	99,68
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts		25		25	0,00	25	0,00
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)		***44 135 889***		***44 135 889***	100,00	***44 135 889***	99,68
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés							
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires							
. Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		685		685	0,00	140 399	0,32
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		***685***		***685***	0,00	***140 399***	0,32
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		***44 136 574***		***44 136 574***	100,00	***44 276 288***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros — Edité le 22/04/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 13 235 630)	**13 235 630**	29,99	**13 482 650**	30,45
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	1 505 979	3,41	1 505 979	3,40
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	23 800 014	53,92	25 349 216	57,25
Résultat de l'exercice	***3 898 118***	8,83	***1 615 165***	3,65
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***42 439 741***	96,16	***41 953 011***	94,75
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	1 689 013	3,83	2 032 683	4,59
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 820	0,02	8 156	0,02
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices			282 438	0,64
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***1 696 833***	3,84	***2 323 277***	5,25
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***44 136 574***	100,00	***44 276 288***	100,00